

Boncourt Info



SOMMAIRE

Page 1 : Sommaire

Page 2 : Le mot du Maire

Page 3 : Budget 2022-2023
Déclaration propriétaires

Page 4 : Urbanisme
Joies et Peines
Noël 2022

Page 5 : Le saviez vous ?
Cérémonie du 11 Novembre
Soyons bons et courtois !

Page 6 : Les associations boncourtoises

Page 7 : Les associations boncourtoises
Portrait d'une Boncourtoise

Page 8 : Les jardins familiaux sont là!
Nettoyons la Nature
Pièce de théâtre « Le Prénom »
Vente de bois

Page 9 : Consignes de tri
Projet alimentaire territorial

Page 10 : Les taxes de l'urbanisme

Page 11 : Autour de nous

Page 12 : Infos Pratiques



Le mot du Maire

La crise sanitaire de ces deux dernières années a eu un impact direct sur les relations, les fonctionnements, l'économie, que ce soit d'ordre familial, professionnel ou amical.

Tout a été impacté et la Commune n'y a pas échappé. En ce qui concerne le gîte, les locations ont cessé brutalement : les conséquences ont été très lourdes économiquement ; c'est pourquoi, en avril 2022 nous avons décidé de développer les locations via les sites internet. Rapidement, la démarche a porté ces fruits et le nombre de locations est reparti à la hausse.

A ce jour, le bilan est plutôt positif, cela nous a permis d'atteindre nos objectifs financiers.

C'est pourquoi, mon équipe et moi-même, avons décidé de ne pas augmenter les impôts fonciers cette année.

Suite aux annonces gouvernementales quant aux hausses des énergies, je ne vous cache pas que je suis inquiet. L'urgence est à la prudence en terme de consommation énergétique.

Aujourd'hui, nous œuvrons en tous sens pour optimiser au mieux les consommations énergétiques du gîte et de l'ensemble de la Commune, et ainsi limiter les conséquences financières. Des rideaux à isolation thermique et phonique ont été installés au gîte. Les radiateurs sont désormais pilotés à distance via une application, ce qui permet de ne chauffer la salle que lorsqu'elle est occupée.

Toujours en ce qui concerne la consommation d'énergie, un arrêté a été pris pour réduire encore de deux heures l'éclairage public, il est désormais éteint de 22h à 6h00 du matin.

Aujourd'hui, d'autres projets sont en cours et nous animent.

Une vidéo protection va être installée dans le centre-bourg prochainement.

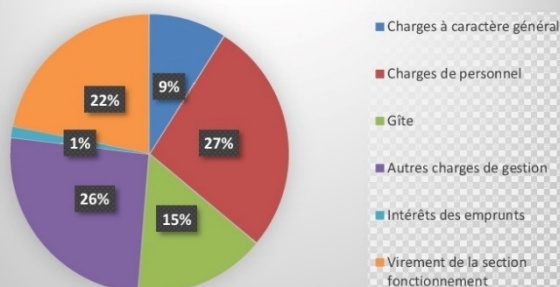
L'Aménagement du Motte se poursuit, après l'installation de jeux pour enfants sur le petit Motte, des jardins familiaux ont été créés, ainsi qu'un verger qui est géré par une nouvelle association : « le petit verger de Boncourt ».

Enfin, je voulais remercier les membres du CCAS, le personnel de la Commune pour leur travail, les membres du Conseil Municipal et les associations pour leurs actions.

Jean-Claude Delanoë

BUDGETS 2022-2023

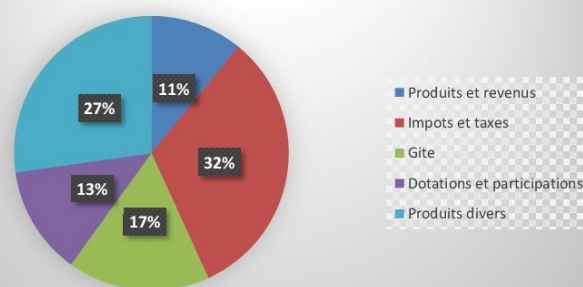
Répartition des charges 2023



répartition des charges 2023

Charges à caractère général	30 544,00
Charges de personnel	92 085,00
Gîte	51 783,00
Autres charges de gestion	87 129,00
Intérêts des emprunts	4 103,00
Virement de la section fonctionnement	74 459,00
	340 103,00

Répartition des recettes 2023



répartition des recettes 2023

Produits et revenus	37 115,00
Impôts et taxes	109 730,00
Gîte	57 083,00
Dotations et participations	43 474,00
Produits divers	92 701,00
	340 103,00

Pour 2023, le budget de fonctionnement s'élève à 311 657 € et celui de l'investissement à 56 139 €.

En terme de prévision de dépenses, la sobriété a été de mise afin de ne pas impacter la pression fiscale des ménages.

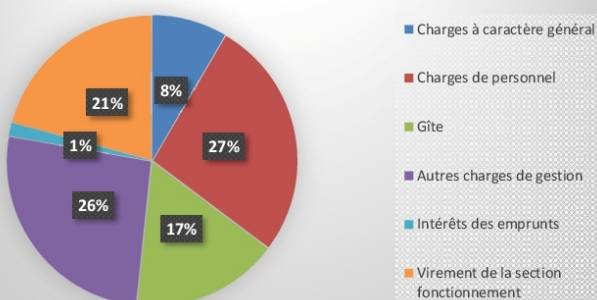
En 2022, la situation financière du gîte s'est améliorée grâce à notre présence sur des sites de réservation en ligne et à la participation active des élus.

De plus, depuis le début de l'année 2023, le taux de fréquentation du gîte est en forte progression, aussi bien en semaine qu'en week-end.

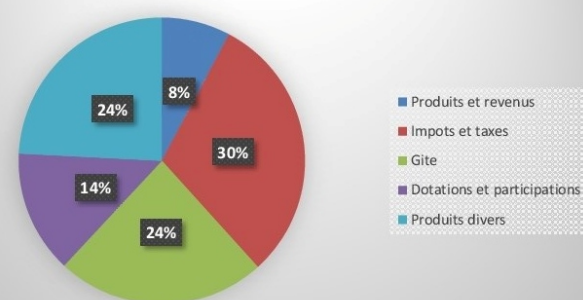
Malgré la flambée des prix de l'énergie, les taux d'imposition n'ont pas été modifiés en 2023.

Mais dans tous les cas, tous les contribuables subiront une hausse de leurs valeurs locatives qui sont indexées sur l'inflation (+7,1 en moyenne).

Répartition des charges 2022



Répartition des recettes 2022



Déclaration propriétaires



immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent **déclarer** l'occupation de leurs logements.

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation.

Cette déclaration est à

réaliser en ligne, sur le service « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr

À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 €

par local pourra être appliquée.



Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens

URBANISME

Permis de construire	Octobre	FALGUERA	Garage	20 route de Rouvres
	Mai	BOUTET	Création d'une extension sur 2 niveaux / modification d'une terrasse	1 chemin de la Garenne Hector
Déclaration préalable	Juillet	SCHMIDT	Clôture et portail	2 ruelle aux Plissons
	Octobre	FALGUERA	Création d'un portail	20 route de Rouvres
	Décembre	LOZET	Portail et clôture	10 route d'Oulins
	Décembre	CAIRE	Verrière en toiture	4 chemin de la Folie

Vous pouvez effectuer vos demandes d'urbanisme par voie électronique. Pour plus d'informations : www.boncourt-28.fr

Joies et peines



Robin et Gabin MORIN CROSS nés à Dreux le 21/03/2023



Jacques Jean François THOMASSET décédé à Dreux le 14/07/2022

Jacques Claude HAMON décédé à Boncourt le 27/08/2022

Renée Juliette MESSENGER veuve GROUASEL décédée à Anet le 22/12/2022

Marcelle Simone PERRIER veuve POIRIER décédée à Anet le 04/02/2023

Louissette BAUDU née PRUSKE décédée à Brie Comte Robert le 18/02/2023

Lucienne BUR née BRUSLON décédée à Paris 16ème le 29/03/2023

Rolande DEKIEN née LABATTE décédée à Ivry la Bataille le 01/03/2023



NOËL 2022

Repas au Manoir d'Anet pour nos anciens et rencontre du Père Noël pour les enfants... de jolis moments d'émotion et de partage.



Le saviez-vous?

Le monument aux Morts de la commune, par décision du Conseil Municipal du 4 décembre 1921 devait s'élever au milieu de la Mairie et à 5m du mur qui longe la place. Mais, suite à la vente de la propriété située derrière ce mur, le nouvel acquéreur accepta de céder gratuitement à la commune tout le terrain nécessaire à la construction du monument, à charge pour la commune de refaire le mur de clôture dans la partie démolie.

Voilà pourquoi, depuis le 26 juillet 1922, sur vote à l'unanimité du Conseil municipal, notre Monument occupe sa place actuelle, dans un angle de cette propriété au bord de la route principale du village.



Cérémonie du 11 novembre

Un bel hommage pour nos anciens combattants



Soyons bons et courtois! Petits rappels

Travaux bruyants de bricolage et de jardinage chez les particuliers

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques sont autorisés :

En semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h

Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin : les bruits ou tapages injurieux troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Respect des lieux publics

Il est **interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris**, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

Plantations le long des voies publiques

L'entretien des haies est à la charge du propriétaire, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Utilisation de drones dans le village

Vous devez voler loin des personnes et des véhicules. Vous devez conserver une distance minimale de sécurité de 150 mètres avec les zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives.

Le vol est en revanche autorisé dans les espaces privés avec l'accord du propriétaire, dans les sites d'aéromodélisme autorisés ou encore dans certains espaces publics.

Pour plus de renseignement :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Respect des places de parking handicapé

Il est interdit de se garer sur une place handicapée sans avoir la carte prévue à cet effet. Cette interdiction, qui concerne aussi bien le stationnement que le simple arrêt, est prévue par l'article R. 417-11 du Code de la route qui classe cet acte comme un stationnement très gênant. En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende dont le montant correspond à celui des contraventions de 4ème classe, soit 135 euros. Il risque également la mise en fourrière de son véhicule.

Ramassage des poubelles

Les containers doivent être sortis la veille au soir et rentrés dès le lendemain, après le passage des éboueurs.

LES ASSOCIATIONS BONCOURTOISES

✓ Boncourt de France

Cette association réunit six villages de France, de six départements différents, nommés Boncourt :

Aisne (02), Côte-d'Or (21), Eure (27), Eure-et-Loir (28), Meurthe-et-Moselle (54) et Meuse (55).

Une fois par an, un Boncourt accueille les autres sur le temps d'un week-end : visites, découvertes, repas... en résumé convivialité et partage sont au rendez-vous !

Président : Jean-Claude DELANOE

Trésorier : Patrick ALLAIN

Secrétaire : Francine SCHULZE

Adhésion : 10€/an/personne

Pour de plus amples renseignements,
contacter M. Delanoë au 06.16.75.01.61

✓ Société de chasse de Boncourt

Cette association a pour but d'assurer la protection du gibier, le repeuplement et l'exploitation rationnelle de la chasse sur les territoires où l'association possède le droit de chasse.

Président : Patrice DEKIEN (06 33 51 12 46)

Vice-président : Raymond PICHOT (06 82 22 48 76)

Yann HEBERT (06 88 43 29 37)

e-mail : chasseboncourt28@wanadoo.fr



Amicale des pêcheurs Boncourtois

L'amicale des pêcheurs Boncourtois est ouverte à tout le monde et ses membres se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres. En général trois lâchers sont prévus chaque année dans la Vesgre, rivière classée 1ère catégorie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Président : M. BELAUE (02 37 41 99 23)

Secrétaire : M. OUALLE (02 37 41 46 21)

Trésorière : M. BOUVIER (07 65 52 31 79)

Secrétaire adjoint : M. TORTUEL (01 46 72 51 12)



Le cercle des nouveaux archers

Du tir à l'arc À Boncourt et à Berchères ! Le tir en extérieur et notamment en parcours, c'est ce que nous faisons les samedis matin. Nous tirons sur des cibles animalières en 3D et sur des blasons. Nous acceptons les enfants si les parents sont archers. Nous vous formons et accompagnons toute l'année. *Les entraînements ont lieu un samedi sur deux à Boncourt, le matin de 10h à 12h au bout du chemin de la Folie.*

Venez nous voir sur les pas de tirs, nous vous expliquerons notre fonctionnement.



Les cyclos de Boncourt

Ce club, affilié à la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT), rassemble ceux qui veulent pédaler dans une ambiance conviviale sur les petites routes de notre belle région.

Les cyclos roulent chaque dimanche avec un départ à 8h30 ou 9h00 selon la saison et chaque jeudi avec un départ à 9h00 ou 13h30 selon la saison.

Rendez-vous place de l'Eglise de Boncourt pour les départs.

Renseignements et inscriptions :

boncourtcyclo28@gmail.com

Site internet :



<http://cyclosdeboncourt.wixsite.com/cyclos-de-boncourt>

Président : Jean-Marie LECOEUR (06 87 53 79 14)

Trésorier : Patrick COUSINET

Sécurité : Philippe RODRIGUEZ



Vivre à Boncourt

L'assoc' qui bouge son village

Vivre à Boncourt propose, tout au long de l'année, diverses manifestations destinées à divertir l'ensemble de la famille (Marches nocturnes, Halloween, après-midi jeux, Vide ta chambre, ...). Prochain événement en partenariat avec le Conseil Municipal :

BONCOURT EN FETE - 3 JUIN 2023

L'association a besoin de bénévoles, même quelques heures ou sur un seul événement. **CONTACTEZ NOUS !!!** vivre.a.boncourt@gmail.com

Présidente : Catherine Le Stanc

Mail : catherine.le-stanc@wanadoo.fr

Tel. : 06 81 29 23 92

Trésorière : Alexandra Ognier

Mail : alex.ognier@gmail.com

Secrétaire : Caroline Kress

Mail : ckress@orange.fr

LES ASSOCIATIONS BONCOURTOISES

La p'tite dernière...

Tout juste né... LE PETIT VERGER DE BONCOURT

Des arbres fruitiers pour nos enfants !

Le Verger de Boncourt (28) est une association à but non-lucratif ayant pour objectif principal de réunir les habitants du village de BONCOURT (28260) autour du projet d'un verger communal.

Président : Grégory Masquillière (06 89 55 13 78) / Trésorier : Claude Oualle

Facebook : Le petit verger de Boncourt-28



Adhérer à l'association



Le petit verger de Boncourt sera inauguré le samedi 3 juin à 11h00.

Vous êtes tous conviés sur place, au Mottey.

Ce sera l'occasion de vous présenter l'association et de planter le premier arbre, le tout autour d'un verre de l'amitié.

Portrait d'une Boncourtoise

Comment t'appelles-tu et quel âge as-tu ?

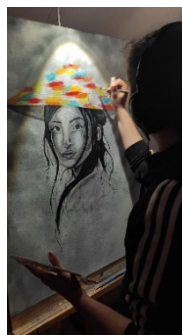
Je m'appelle Jade et j'ai 14 ans.

Depuis combien de temps habites-tu à Boncourt ?

Depuis toujours.

Que peux-tu me dire sur toi ?

Je suis au collège Mozart à Anet en 3^{ème}. Je suis persévérante, sociable, j'adore les animaux et je suis surtout passionnée par les dessins et la peinture. J'écris aussi des romans. Je suis en cours d'écriture de mon deuxième roman.



Depuis quand dessines-tu ?

Cela fait réellement 4 ans. J'ai commencé par dessiner au crayon comme ça pour essayer, j'ai voulu créer une BD et peu à peu je me suis mise à la peinture. Je suis complètement autodidacte. Je n'ai jamais pris de cours.



Quels matériels utilises-tu ?

J'utilise différentes techniques et matériels : aquarelle, pastel, acrylique, crayons, feutres à alcool. Je passe environ 2 heures par jour à peindre la semaine et les jours sans collège, je peux peindre plus de 6 heures. J'ai aussi une tablette numérique à dessin car je fais des fresques murales et ça m'aide pour créer mon dessin avant de le projeter sur le mur.

Envisages-tu d'en faire ton métier ?

Oui, je souhaite créer ma société, j'ai déjà créé mon logo et j'aimerais donc entrer en bac technologique STD2A (art appliqué) et faire une école d'art comme l'école Boule.

Qu'est-ce que l'on peut te souhaiter ?

Que les gens puissent découvrir mon art et apprécier mes œuvres.



LES JARDINS FAMILIAUX SONT LÀ !

Les Jardins familiaux sont destinés à l'épanouissement de la famille et des membres qui la composent, par leur implication dans un cadre de verdure qu'ils ont eux-mêmes aménagé et qu'ils entretiennent pour une production potagère, fruitière ou florale.

Situées au Mottey, plusieurs parcelles ont déjà été



attribuées.

Un GRAND merci à Monsieur Dekien qui nous a labouré le terrain au préalable.

La location annuelle sera de 15€/25m² à compter de 2024 et est gratuite cette année.

Si vous êtes intéressés pour une parcelle ou que vous souhaitez

de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Sandrine : 07 86 50 12 69

Nettoyons la Nature



Dimanche 26 Mars quelques bonnes volontés ont répondu présents à notre 3^{ème} édition de « Nettoyons la Nature ». Le ramassage a été tristement fructueux !



Encore MERCI à tous !

Ne manquez pas notre prochaine édition : Dimanche 24 Septembre

THÉÂTRE

Le Prénom

LE DIMANCHE 11 JUIN À 17H00

SALLE COMMUNALE DE BONCOURT
SENTE SAINTE GENEVIÈVE 28260 BONCOURT
PRIX LIBRE / TOUT PUBLIC

UNE PIÈCE DE MATTHIEU DELAPORTE ET ALEXANDRE DE LA
PATELLIÈRE MISE EN SCÈNE PAR LA TROUPE DE BASIIIILE !

Renseignements : 06 03 72 20 28

Le Conseil Municipal
a le plaisir de vous convier
à une pièce de théâtre.
Une participation
au chapeau sera proposée
au public à la fin de la
représentation.

Venez nombreux !

MAIRIE DE BONCOURT



VENTE DE BOIS SEC
RESERVE
AUX BONCOURTOIS
Longueur : 50 cm
Prix 70€/stère livré

Depuis le 1^{er} janvier 2023, trier nos déchets devient plus simple, grâce à l'extension des consignes de tri des emballages ménagers.

À partir de cette date, dans toute la France, les consignes de tri seront les mêmes !

L'Agglo du Pays de Dreux est accompagnée dans cette démarche par le SITREVA, syndicat acteur de la collecte et du recyclage des déchets et par Citeo, une entreprise qui a pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers pour le compte de ses clients.

En quoi consiste l'extension des consignes de tri ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le geste de tri devient plus simple ! Avant de jeter, une seule question à se poser : **est-ce un emballage ?** Si oui, il va dans le bac jaune et dans les points d'apport volontaire jaunes !

Le verre, quant à lui, se trie toujours à part.

Quels emballages sont concernés ?

• **Tous les emballages en plastique** : les flacons, bidons, bouteilles mais aussi les pots, barquettes, tubes, films, sachets en plastique, packs de bouteilles d'eau, sachets de surgelés, barquettes de fruits et légumes, barquette de beurre, pots de rillettes, boîtes de chocolat en poudre, barquettes de viande, de jambon, sachets de salade, de confiseries, sachets de chips...



• **Tous les cartons et tous les papiers** : les briques alimentaires, les cartons de biscuits, les journaux, magazines, enveloppes, boîtes à pizza...

• **Tous les emballages en métal** : les barquettes en aluminium, les conserves, les canettes, les aérosols, les capsules de café, de bouteilles...

Quelques bons réflexes à cultiver.

C'est un emballage ou un papier ? Il va dans le bac de tri !

Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac, sans les imbriquer

Si, à la suite de cette extension des consignes de tri, **votre conteneur se révèle trop petit**, n'hésitez pas à remplir un formulaire sur : www.dreux-agglomeration.fr/formulaire-remplacement-poubelle-conteneur/

Un membre de la Direction de la Collecte et de la Valorisation des

Déchets vous contactera pour définir avec vous la taille de conteneur adaptée à votre situation.

Un doute, une question sur le tri de vos déchets ? **Téléchargez l'application mobile Mes Déchets – Agglo Pays Dreux.** Très simple d'utilisation, elle est une mine d'informations pour tout savoir sur la collecte de vos déchets et être informé en temps réel, grâce à l'activation des notifications.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (de l'Agglo du Pays de Dreux)



Parce que manger sain et local est essentiel pour chacun d'entre nous, mais aussi pour continuer d'agir favorablement envers l'environnement, l'Agglo du Pays de Dreux se dote d'un outil stratégique : le projet alimentaire.

Cet outil se veut participatif, c'est pourquoi l'avis des habitants compte. Il permettra de réunir les acteurs locaux autour d'objectifs communs pour mettre en place des actions concrètes afin de favoriser l'agriculture locale et l'accès à une alimentation durable, de qualité et de proximité.

Pour mieux connaître vos pratiques alimentaires et répondre à vos besoins, l'Agglo du Pays de Dreux vous invite à répondre à un questionnaire en :

- flashant ce code,



- en allant sur ce lien : <https://sphinxdeclic.com/surveyserver/s/v31jx0>
- en se renseignant auprès de la mairie de Dreux.



LES TAXES DE L'URBANISME en Eure-et-Loir, en 2022 (à destination des particuliers)

Mars 2022

Sept
2022

Ce logo informe de modifications des rubriques à cette date

Taxe
d'aménagement

TRANSFERT

Direction Départementale
des Finances Publiques

**Vous
construisez ?**

**Vous
agrandissez ?**

**Vous
aménagez ?**

**Vous
rénovez ?**



Conseil

Ces opérations sont soumises à autorisation au titre du code de l'urbanisme et donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement et d'une redevance d'archéologie préventive.

VOUS CREEZ DE LA SURFACE DE PLANCHER ?
Prévoyez les taxes d'urbanisme dans votre budget.

Les taxes d'urbanisme

✓ La Taxe d'Aménagement (TA) :

- Elle a été instaurée en 2012 ;
- Elle concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (abri de jardin, véranda, maison individuelle, grange en habitation, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..) ;
- Elle est perçue pour le compte du département d'Eure-et-Loir et des communes qui décident des taux et des exonérations.



✓ La Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) :

- Elle doit être versée, pour les travaux ou aménagements dès lors qu'ils impactent le sous-sol ;
- Elle contribue au financement de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Inrap⁺

Le fait générateur de la taxe

Les éléments suivants génèrent la taxe :

- La **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager) ;
- Le **procès verbal d'infraction** en cas de construction sans autorisation.

Sept
2022



Un bref résumé :

Petite leçon de calcul
de la TA et de la RAP

TA = Surface taxable X valeur
forfaitaire X taux (communal ou
départemental)

RAP = Surface taxable X valeur
forfaitaire X taux RAP



Autour de nous

Si vous souhaitez communiquer sur vos activités professionnelles ou de loisirs, n'hésitez pas à nous transmettre carte de visites, flyers, photos ...

Vous pouvez nous contacter au : 07 86 50 12 69



FRANCEMENT BON a été créé avec un objectif : promouvoir les artisans et producteurs Français et faire découvrir leurs bons produits. Notre passion pour la fabrication française a été et restera notre moteur.

Nous savons que chaque produit compte et nous mettons tout en œuvre pour rendre votre expérience d'achat aussi agréable que possible

JARDIN VERT-EDEN
www.jardin-vert-eden.com
28260 Boncourt
Entretien - Pavage
Clôture
Elagage - Abattage
Terrasse bois
06 12 18 84 97

LES PIERRES DE LUNECIE

BRACELETS
COLLIERS/PENDENTIFS
B.O./BAGUES/AUTRE...

Les Pierres de Lunecie
CRÉATRICE DE BIJOUX/ACCESSOIRES
EN PIERRE 100% NATURELLE
ET DISTRIBUTEUR DES BIJOUX MANDALAS

LUCIE MEYER
06 99 45 33 15
5, Route d'Anet 28260 BONCOURT
lespierresdelunecie@gmail.com

Bijoux et accessoires
Pierres 100% naturelles

<https://www.facebook.com/lespierresdelunecie>
https://www.instagram.com/les_pierres_de_lu_n_cie/

Morin Maçonnerie

06 99 69 34 12
Entreprisemorin@outlook.fr
28260 Boncourt

Maçonnerie générale
Neuf et rénovation

Ouverture de murs porteurs, montage de murs en pierres, terrassement, isolation - placo, carrelage et autres ...

Astou CHAUVET

Coach de Vie
Praticienne en PNL

Une Vie RECONNECTEE A SOI
06 47 92 27 08 astou.chauvet-ba@orange.fr

Je vous accompagne dans la réalisation de vos défis et objectifs personnels.

- Se connaître (ses forces et faiblesses) pour ne plus subir les événements ni les gens.
- Se détacher et s'affranchir du regard des autres pour enfin vivre sa vie.
- Accueillir et Comprendre ses émotions.
- Communiquer avec les autres de manière plus apaisée et efficace.
- Créer et entretenir des relations de qualité.
- S'aimer entièrement pour pouvoir Donner et Recevoir

Colette DURLIN
Artisan créatrice

IKOUPA

Accessoires de mode en raphia, sisal et junc.
Fabriqués à la main dans nos ateliers à Madagascar
ikoupa.com

+33 (0)6 41 99 33 01 - contact@ikoupa.com

NOUVEAU
à Oulins le mardi

Cours de Yoga
(Hatha, Vinyasa flow, méditation)
Dispensés par christelle Courtin
4 Cours :
12H à 13H
14H30 à 15H30
19H à 20H
20H15 à 21H15

VENEZ ESSAYER !

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
06 24 69 26 94
Christelle.g.courtin@nfsr.fr

Ferme de la Ventrouillerie

Vente directe sur commande de viande :
agneau et jeune bovin Salers

SCEA DEKIEN GAILLARD
Adresse : La Ventrouillerie, route d'Oulins 28260 Boncourt
Tél. : 02.37
Mail : sceadekiengailard@hotmail.fr
Site : <https://laventrouillerie.wixsite.com/ventedirecte/la-ferme>

AB.MACONNERIE

AB maçonnerie

Briere Axel
07.88.22.51.27
28260 Boncourt
briere.axel@outlook.fr

maçonnerie / terrassement
couverture / carrelage



Mairie de Boncourt :

Tél. : 02 37 41 93 39

Permanence le mardi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 11h

Mail : mairie.boncourt1@orange.fr

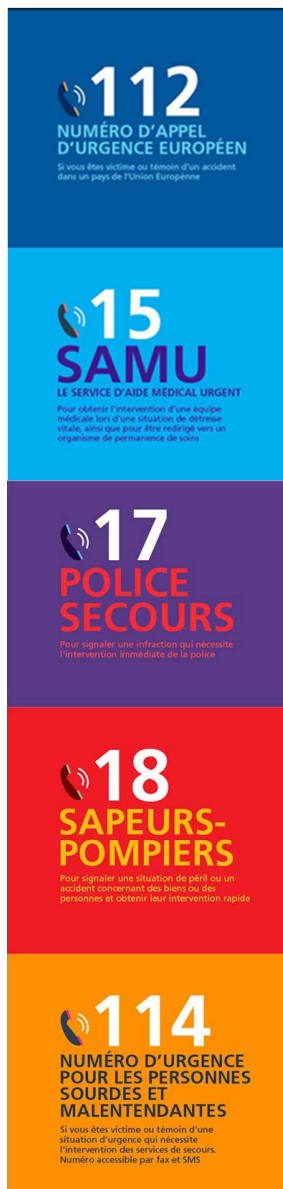
Site : www.boncourt-28.fr

En cas d'urgence contacter le 06 16 75 01 61

Gîte communal :

Tél.: 06 22 13 54 51

Mail : gite.boncourt@gmail.com



Sécurité : Gendarmerie d'Anet : 02 37 62 59 90

Médical :

Pharmacie de garde : Tél : 32 37

Centre hospitalier François Quesnay : 2 bd Sully, 78200 Mantes-la-Jolie

Tél : 01 34 97 40 00

Hôpital de jour de Houdan : 42 rue de Paris, 78550 Houdan Tél : 01 30 46 18 00

Centre hospitalier Victor Jouselin : 44 av du Président Kennedy, 28100 Dreux

Tél : 02 37 51 52 53

Vie quotidienne :

Syndicat des Eaux SIAEP : 2 rue des Sablons, 28260 Oulins Tél : 02 37 64 52 37

Urgence Eau : Tél : 06 22 67 87 35

Enedis (électricité) : Tél : 09 70 831 970

Urgence électricité (en cas de panne de courant) : Tél : 09 72 67 50 28

Agglo du Pays de Dreux

4 rue de Châteaudun 28100 Dreux

Tél : 02 37 64 82 00

(pour tout sujet portant sur : Transport scolaire, déchetteries, assainissement...)



3117 Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.	3919 Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.	119 Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.
31 117 Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.	115 Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.	116 000 Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

CALENDRIER ET MANIFESTATIONS 2023

Samedi 3 juin : Boncourt en fête !

Samedi 17 - Dimanche 18 septembre : Rencontre des Boncourt de France en Meurthe et Moselle

Dimanche 24 septembre : Nettoyons la Nature

Samedi 28 octobre : Marche nocturne

Samedi 11 novembre : Cérémonie au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur

Samedi 16 décembre : Déjeuner des anciens

Samedi 16 décembre : Noël des enfants